

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.169

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	19	Pour :	19
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Thérèse FOISSAC, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** Mme Roseline ARMENGAUD pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Nicolas TOURNIER.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Fabrice IGOUNET, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES BIOLOGIQUES ISSUES DES CIRCUITS COURTS A LA CUISINE CENTRALE DE LA COMMUNE : AVENANT AU MARCHE**

**Exposé :**

Par délibération n°131.2019 en date du 11 décembre 2019, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer le marché 2019.08 relatif à la fourniture et la livraison de denrées alimentaires biologiques issues des circuits courts à la cuisine centrale.

Les lots n°1 Epicerie biologique, n°3 Légumes de saison biologiques et n°8 Légumes secs biologiques ont été attribués à la société RESTO BIO située à Coussan (65350) pour une durée

Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2023

Délibération n°2023.169 : Marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires biologiques issues des circuits courts à la cuisine centrale de la commune : avenant au marché.

d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, avec comme date de début d'exécution le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A compter du 2 novembre 2022, la société RESTO BIO a changé de nom et de siège social pour se rapprocher du secteur toulousain. La société s'appelle désormais MANGER BIO OCCITANIE PYRENEES (Siren 477 883 847). Son siège social est situé 3 rue Ariane – Pôle Pyrénées à Ramonville-Saint-Agne (31520).

Il convient donc d'établir un avenant pour les lots n°1, 3 et 8 du marché n°2019.08 afin d'acter le changement de titulaire du marché.

### **Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°131.2019 en date du 11 décembre 2019 attribuant le marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires biologiques issues des circuits courts à la cuisine centrale de la commune d'Aucamville,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'avenant pour les lots n°1 Epicerie biologique, n°3 Légumes de saison biologiques et n°8 Légumes secs biologiques du marché n°2019.08 relatif à la fourniture et la livraison de denrées alimentaires biologiques issues des circuits courts à la cuisine centrale actant le changement de nom du titulaire du marché, l'entreprise MANGER BIO OCCITANIE PYRENEES (Siren 477 883 847), dont le siège social est situé à Ramonville Saint Agne (31520).

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*